

### 33. LE DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT DE « LAÏCS CISTERCIENS » AU COURS DU DERNIER QUART DE SIÈCLE

*Dom Armand VELLÉUX*

Au cours des Chapitres généraux de l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance (OCSO) de 2008, les abbés et les abbesses prirent ensemble un vote d'une très grande importance au sujet du phénomène des « laïcs cisterciens » qui était apparu dans l'Ordre un quart de siècle plus tôt.

Nous reconnaissons l'existence d'une expression laïque de notre charisme cistercien dans ce que vivent aujourd'hui les groupes de laïcs rattachés à plusieurs des monastères de notre Ordre<sup>1</sup>.

Il est probable que peu de personnes perçurent alors toute la portée de ce vote approuvé à une très grande majorité (Oui 132 ; Non 21 ; Abst. 10). Plusieurs Chapitres généraux, depuis Holyoke (1984), avaient donné une reconnaissance indirecte et officieuse à ce mouvement. En 2008, cependant, il s'agit d'une reconnaissance officielle et très claire. Il importe donc de bien peser tous les éléments de la formulation de ce vote.

Le texte parle de *groupes*. Il y a en effet toujours eu des personnes laïques trouvant dans leur proximité avec un monastère de moines ou de moniales un support pour leur vie spirituelle. Il y en a encore beaucoup et il y en aura sans doute toujours. Or, depuis quelques décennies, un phénomène différent s'est manifesté et n'a cessé de croître.

Il s'agit de personnes laïques vivant une grande communion avec une communauté cistercienne et sentant l'appel à incarner dans leur vie de laïcs les valeurs essentielles de la spiritualité cistercienne et non seulement à chercher un support spirituel dans leur relation

---

1. Vote 71, Compte rendu, p. 285.

2. Ces groupes de prière s'étaient constitués longtemps avant la béatification du Père Tanzi en 2008.

personnelle avec une communauté monastique. La spiritualité cistercienne étant essentiellement cénobitique, ces laïcs se sont généralement constitués en groupes ou communautés de laïcs rattachés à une communauté monastique.

Ces groupes sont différents d'associations diverses qui existaient déjà auparavant et dont le but était de permettre à leurs membres d'étudier et d'approfondir la spiritualité cistercienne ou de travailler au rayonnement de la culture cistercienne. Ils sont également différents d'un phénomène comme celui des groupes de prière Cyprien Tanzi du Nigeria, regroupant des milliers de participants.

La « reconnaissance » dont il est question dans le vote de 2008 ne porte ni sur les groupes ni sur les personnes constituant ces groupes, mais bien sûr *ce que vivent ces groupes*. Et les capitulants et capitulantes reconnaissent dans ce que vivent ces groupes une expression laïque, et donc nouvelle, du charisme cistercien. De plus, cette « reconnaissance » est limitée à ce que vivent les groupes « rattachés à des monastères de notre Ordre ». Cela n'implique pas une ignorance de ce qui peut se vivre de semblable dans des groupes rattachés à des monastères d'autres branches de la famille cistercienne, et encore moins un manque d'estime à leur égard ; mais il est évident que les supérieurs et supérieures de l'OCSO ne pouvaient se prononcer sur ce qui se vit dans les autres Ordres cisterciens<sup>3</sup>.

Une telle approche présuppose une attitude qu'il importe de préciser. Cette attitude, qu'on retrouve dans divers documents de l'Ordre depuis Vatican II, consiste à concevoir que le « charisme cistercien » est plus grand que l'ensemble des institutions cisterciennes officiellement reconnues. Ce charisme n'appartient pas aux Ordres cisterciens, ni même à l'ensemble des moines et des moniales d'aujourd'hui. Comme tout charisme, il appartient à l'Église, c'est-à-dire à l'ensemble du Peuple de Dieu. Si Dieu a voulu susciter cette nouvelle expression du charisme cistercien, comme il en avait suscité plusieurs autres formes dans le passé, c'est notre responsabilité de le « reconnaître ». C'est ce qu'ont fait les Chapitres en 2008.

Retraçons rapidement les débuts de ce mouvement et son développement durant ses premières décennies.

---

3. De même, dans cet article, je m'en tiendrai à décrire le mouvement des « Laïcs cisterciens » dans ses relations avec les monastères de l'OCSO et le Chapitre Général de l'OCSO. Il existe des groupes de laïcs rattachés à des monastères des autres branches de la Famille cistercienne et participant aux rencontres internationales ; il reste toutefois que ce mouvement spirituel concerne, dans sa très grande majorité, des groupes rattachés à des monastères de l'OCSO.

## LES DÉBUTS DE CE MOUVEMENT SPIRITUEL

Lors du Chapitre général de Holyoke, aux États-Unis, en 1984, un laïc de New York avait demandé à un supérieur de l'Ordre de présenter au Chapitre son projet d'un « Ordre séculier trappiste ». Cette requête fut mentionnée brièvement en séance plénière vers la fin du Chapitre, qui avait été tout entier occupé par la mise au point des constitutions. Même si personne n'était intéressé à une sorte de « tiers-ordre », la réaction du Chapitre fut plutôt positive face à la possibilité d'association de laïcs à la vie spirituelle des communautés de notre ordre. On fit simplement remarquer qu'il n'y avait pas lieu de légiférer sur ce point et que rien n'empêchait une communauté ou l'autre d'établir un lien spirituel avec un groupement de laïcs. Cette attitude de l'Ordre s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui. Même si l'Ordre a constamment manifesté une attitude de plus en plus positive à l'égard de ce phénomène spirituel, il s'est jusqu'ici refusé de légiférer à son sujet.

Déjà une telle communauté laïque avait commencé à se former au monastère de O. L. of the Holy Spirit (Conyers, États-Unis), au début des années 1980. Ce groupe se donna une existence plus officielle à partir de 1987 et ses premiers membres firent leur « engagement » en présence de la communauté monastique et de son abbé le 25 mars 1990.

En 1992, le Conseil permanent de l'OCSO prépara, pour les Commissions centrales qui se réunirent à l'abbaye de Gethsemani, un document de travail intitulé « Chemins vers l'autonomie : Différentes manières de faire une fondation (et questions connexes<sup>4</sup>) ». Les Commissions centrales mirent ce document au programme de la Réunion générale mixte (RGM) de 1993, où il fut traité selon la procédure ordinaire, c'est-à-dire par quatre commissions mixtes<sup>5</sup>. L'une des « questions annexes » était celle qui nous intéresse ici. Je me permettrai d'en citer un long extrait, puisque ce texte exprime bien l'ensemble de questions que posait alors à l'Ordre ce nouveau développement :

Il n'y a jamais eu dans notre tradition cistercienne, de Troisième Ordre Cistercien. Et nos monastères n'ont jamais eu d'« oblats » comme en ont beaucoup de communautés bénédictines. Mais il y a actuellement un mouvement allant en ce sens.

---

4. Ce document se trouve dans le programme du Chapitre Général de 1993, intitulé « Poyo 93 », aux pages 51-58.

5. Un compte rendu de ces échanges se trouve dans le compte rendu du Chapitre Général de 1993, aux pages 147-150.

Beaucoup de monastères de l'Ordre ont parmi leurs voisins des gens qui, au cours des ans, ont développé un rapport spirituel particulier avec le monastère et voudraient devenir « oblates » ou « associés » de la communauté. Ce sont généralement des hommes et des femmes qui ont trouvé dans leurs contacts avec la communauté monastique cistercienne la source de leur propre vie spirituelle. Dans beaucoup de cas ils auraient pu être (ou même étaient) des oblates bénédictins ou appartenaient à un Tiers-Ordre. Mais ils se sont reconnus vraiment dans la tradition spirituelle cistercienne. Ce sont des laïcs, célibataires ou mariés, qui continuent à porter leur responsabilité familiale ou sociale, mais désirent ardemment développer la dimension contemplative de leur vie. Conyers a un groupe semblable qui grandit avec le temps et qui s'est donné ses propres statuts en se considérant comme une communauté laïque conformément aux dispositions du nouveau Code de droit canonique. Un bon nombre de monastères de l'Ordre ont quelque chose de semblable.

Cela fait partie d'un phénomène plus large. Le document post-synodal publié par Jean-Paul II après le synode sur les Laïcs (*Christifideles Laici*) comporte une section (cf. en particulier les numéros 29-31) sur l'importance de telles communautés de laïcs ; et beaucoup d'instituts religieux possèdent quelque forme d'associations de laïcs partageant non seulement les activités de la communauté mais aussi – et en premier lieu – la vie spirituelle de la communauté. L'Union des Supérieurs Majeurs (hommes) et l'Union Internationale des Supérieures Majeures (femmes) à Rome, ont étudié cette question en plusieurs occasions durant ces dernières années. (Une bonne analyse de l'évolution actuelle, faite par P. Bruno Secondin, O. Carm., a été publiée dans *Informations*, la revue de la Congrégation des Religieux, en décembre 1991, et est reproduite en français dans la *Documentation Catholique* du 3 mai 1992).

De tels groupes, ou de vraies communautés de laïcs qui trouvent dans la spiritualité cistercienne l'inspiration pour leur vie, doivent être clairement distingués de beaucoup de laïcs qui sont, à titre individuel, des visiteurs réguliers de nos communautés et de nos hôtelleries, aussi bien que de la vaste famille des spécialistes de tout ce qui touche à la tradition cistercienne qui forment, à eux seuls, une merveilleuse famille, ainsi que des « Amis » de telle ou telle ancienne abbaye cistercienne.

Il est probablement trop tôt, et peut-être pas nécessaire, pour l'Ordre, de légiférer à ce sujet ; mais l'Ordre ne pourrait-il pas

reconnaître, de quelque façon, le fait que des communautés de laïcs ont adopté la spiritualité cistercienne comme source de leur vie spirituelle et donnent ainsi une nouvelle expression concrète du charisme cistercien ?

Peut-être, dans un premier temps, les Conférences régionales pourraient-elles être invitées à considérer toutes les différentes façons dont ce phénomène se manifeste dans leur région. Ensuite le Chapitre général pourrait peut-être fournir une orientation pastorale aux communautés locales pour répondre à de telles requêtes ou de tels développements.

Ces personnes, dans beaucoup de cas, outre le partage de la vie spirituelle de la communauté, veulent aider dans les questions pratiques, en particulier dans les rapports de plus en plus complexes de la communauté avec l'extérieur, par exemple dans les affaires financières et légales. Il est légitime de voir dans ce développement quelque chose qui est totalement en accord avec la forme primitive de l'institution des frères convers au douzième siècle et avec l'intuition première de cette institution. (Des études historiques récentes ont montré que les frères convers des premiers siècles de l'Ordre ont joué un rôle important dans l'administration des domaines cisterciens, signant souvent d'importants documents légaux.)

La question de la « vocation de convers » n'a jamais été résolue de façon satisfaisante dans notre ordre. Serait-il réaliste de penser que nous pouvons revenir simplement à la situation d'il y a trente ans ? Il semble au contraire que cette question non résolue puisse trouver une solution dans deux directions complémentaires, la première étant l'utilisation d'un pluralisme bien compris à l'intérieur des communautés de l'Ordre (comme le prévoit notre C.14.2) et l'autre étant le développement de telles communautés autonomes de laïcs vivant une nouvelle expression du charisme cistercien dans le monde en communion avec les communautés monastiques cisterciennes cloîtrées.

Les quatre Commissions de la RGM de 1993 qui étudièrent cette question arrivèrent à la même conclusion qu'en 1984. Il n'y avait pas lieu de légiférer mais de laisser ce mouvement spirituel évoluer. Les Régions étaient invitées à y porter attention.

Entre temps, un certain nombre de groupes s'étaient développés non seulement aux États-Unis mais aussi en d'autres parties de l'Ordre. En janvier 1995, après avoir visité le groupe de Conyers, dans les années précédentes, Dom Bernardo Olivera écrivit un important

document intitulé : « Réflexions sur le défi des "Associations charismatiques"<sup>6</sup> ». Il invitait les groupes de laïcs à réagir et plusieurs le firent. Ainsi se développait graduellement à travers des groupes très divers une sorte de vision commune.

Ce mouvement spirituel fut encouragé par le Pape Jean-Paul II dans le message qu'il adressa à la Famille cistercienne à l'occasion du 9<sup>e</sup> centenaire de la fondation de Cîteaux. Il y encourageait moines et moniales à

discerner avec prudence et sens prophétique la participation à [leur] famille spirituelle de fidèles laïcs, sous la forme de « membres associés », ou bien, suivant les besoins actuels dans certains contextes culturels, sous la forme d'un partage temporaire de la vie communautaire et d'un engagement dans la contemplation, à condition que l'identité de [leur] vie monastique n'en souffre pas<sup>7</sup>.

Quelques groupes rattachés à divers monastères des États-Unis se réunirent à Genesee en octobre 1999 et rédigèrent un document intitulé « *Le lien de charité* », qui exprimait non seulement les points communs de leurs aspirations, mais aussi leur combat pour être levain dans le monde contemporain en vivant le charisme cistercien. La même année, Veronica Umegakwe, du Nigeria, fut invitée à venir parler aux capitulants, à Lourdes, de la grande vitalité des groupes de Laïcs cisterciens placés sous le patronage du bienheureux Cyprien Tansi.

#### LES RENCONTRES INTERNATIONALES DE LAÏCS CISTERCIENS

Au cours des années qui suivirent, trois rencontres internationales furent spontanément organisées par les laïcs eux-mêmes.

##### A - *Quilvo 2000*

La première fut convoquée au monastère de Quilvo, au Chili, en janvier 2000, par un groupe qui venait tout juste d'être fondé. Outre les Laïcs cisterciens chiliens, y prirent part des participants venant de France et des États-Unis, représentant sept communautés. On y rédigea un document qui fut envoyé à l'abbé général de l'OCSO, Dom Bernardo Olivera.

6. B. OLIVERA, « Réflexions sur le défi des "Associations charismatiques" », *Coll. cist.*, 59 (1997), p. 253-264.

7. *Cîteaux : une terre de silence où l'homme tient parole* (Coll. *Cahiers cisterciens*, série *Des lieux et des temps*, 1) Abbaye de Bellefontaine 1999, p. 15.

*B - Conyers 2002*

Une deuxième rencontre internationale eut lieu à Conyers du 24 au 30 avril 2002 avec une centaine de participants venus de 26 groupes de Laïcs cisterciens associés à des monastères du Canada, du Chili, de France, d'Irlande, du Nigeria, de Norvège, d'Espagne, de Suisse, des États-Unis et du Venezuela. Une commission de coordination de cinq représentants fut créée pour préparer une autre rencontre internationale qui devait se tenir en 2005 à Clairvaux, en France. Une autre commission, dite de communication, fut établie avec sept personnes, qui devait s'occuper de garder le dialogue ouvert et de gérer un site Web, en trois langues (anglais, français et espagnol). Une lettre fut rédigée à l'adresse des Chapitres généraux de l'OCSO, dont voici quelques extraits :

Nous sommes des hommes et des femmes laïcs qui ressentent profondément l'appel à chercher Dieu au sein de la tradition cistercienne. Nous reconnaissons la règle de saint Benoît comme notre guide pour vivre l'Évangile de Jésus. À travers la spiritualité cistercienne, nous cherchons à faire nôtre la règle de saint Benoît et à vivre ses préceptes pour unifier nos vies. À partir de la richesse et de la diversité de nos groupes, des valeurs et des pratiques communes nous lient ensemble, notamment :

- la *lectio divina*,
- la prière individuelle, commune et liturgique,
- la simplicité de vie,
- la *conversatio morum*,
- le silence intérieur et la contemplation,
- le travail comme moyen de sanctification.

Le nombre croissant de nouvelles communautés et d'individus qui cherchent notre aide pour suivre la voie cistercienne, nous présente des défis [...] Nous pensons que le moment est venu de vous demander une parole de sagesse et d'encouragement alors que nous nous efforçons de vivre du charisme cistercien dans le monde. C'est pourquoi nous demandons aux Chapitres généraux de discerner l'authenticité de cette œuvre de l'Esprit Saint dans nos vies. L'aide fraternelle et la prière de l'Ordre sont des éléments importants pour notre réponse authentique à la présence de Jésus en nous, et pour le renouveau de l'Église en ce nouveau millénaire<sup>8</sup>.

---

8. Les documents rédigés lors des rencontres internationales des Laïcs cisterciens, ainsi que leurs lettres aux Chapitres généraux et les réponses de ceux-ci peuvent être lus sur le site web international des Laïcs cisterciens ([www.cistercianfamily.org](http://www.cistercianfamily.org)). La plupart ne se trouvent dans aucune autre publication.

S'inclinant devant l'évidence d'un appel de l'Esprit Saint, à travers la floraison de ces groupes de laïcs voulant vivre du charisme cistercien, la RGM de 2002 accepta, le 24 septembre, de donner cette parole de sagesse attendue. Se référant aux paroles du Pape dans son message de 1998, elle écrivait :

[ces mots] seront pour vous comme pour nous un repère pour discerner comment chacun de nous participera au même charisme. Nos différences sont évidentes, et pourtant nous sommes de la même veine. Dans le respect de ces différences, notre unité pourra grandir sur des fondements solides et durables. L'avenir, nous l'ignorons, mais notre vision de la Famille cistercienne vous reconnaît comme des témoins authentiques de la vocation cistercienne engagée en plein monde. Nous en sommes émus et profondément reconnaissants à l'Esprit qui travaille en vous. C'est lui, le maître et le guide de notre unité dans la diversité de nos états de vie. Même si vos groupes les plus anciens ont déjà quelques années d'expérience, il s'agit là d'une situation nouvelle pour vous comme pour nous. Chacune de nos communautés est autonome et vous répondra selon son contexte culturel, son rythme propre et la sensibilité de ses membres. Sachez que votre intérêt pour notre vie monastique nous encourage à la mener toujours plus fidèlement. Poursuivez la route où vous êtes engagés, partageant avec nous la tradition qui nous fait vivre.

### C - La Grange de Clairvaux 2005

Bien qu'elle ne disposât pas de l'infrastructure qu'offre une hôtellerie de monastère, le groupe connu sous le nom de *La Grange de Clairvaux* accueillit, du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2005, la troisième rencontre internationale des Laïcs cisterciens : 130 personnes environ (dont une vingtaine de moines et moniales) représentaient 34 groupes à travers le monde. Cette rencontre, à laquelle participait l'abbé général OCSO, confirma que ces Laïcs avaient en commun la recherche et la pratique de valeurs telles que la *lectio*, la prière personnelle, commune et liturgique, la simplicité de vie, la *conversatio morum*, le silence intérieur et la contemplation, et enfin le travail en tant que chemin de sanctification. De plus il s'est avéré que chaque personne et chaque groupe s'enracinaient et se fortifiaient dans la dévotion à Marie, Reine de Cîteaux ; qu'ils développaient un sens grandissant de communion entre les personnes et vivaient activement leur mission dans le monde. Loin de vouloir « jouer au moine ou à la moniale », leur aspiration est d'incarner dans leur vie de laïcs – dans leur vie familiale et



professionnelle – les valeurs fondamentales de la spiritualité cistercienne, que les moines et les moniales incarnent dans leurs cloîtres.

À cette rencontre de Clairvaux, un comité de coordination (*Steering Committee*), international, fut élu, chargé de créer un lien entre tous les groupes de Laïcs cisterciens dans le monde ainsi que d'établir les relations avec l'Ordre dans son ensemble. À cet effet, et à la demande des Laïcs eux-mêmes, la RGM décida de nommer un abbé de l'Ordre pour faire le lien entre l'Ordre et ce comité. Cette structure a pour but de favoriser l'échange sur les éléments communs et les points distincts et pourra mettre des ressources spirituelles à la disposition des groupes, nouveaux comme anciens. Il ne s'agit pas de parvenir à une uniformisation, mais de trouver les bases que tous les groupes de Laïcs cisterciens partagent.

#### *D - La rencontre de Huerta 2008*

La quatrième rencontre internationale eut lieu en Espagne, au monastère de Huerta du 31 mai au 7 juin 2008. Elle avait été préparée au cours des trois années précédentes par le comité de coordination élu à Clairvaux en 2005, en collaboration avec le groupe de Laïcs cisterciens rattaché à l'abbaye de Huerta, qui s'occupa plus particulièrement de toute la logistique de cette réunion.

Le but premier de cette rencontre était évidemment, comme pour les rencontres internationales précédentes, de donner l'occasion aux participants, venant de plusieurs pays et de plusieurs cultures, de partager leurs expériences, de s'entraider et de s'éclairer mutuellement. Mais la réunion avait aussi deux tâches importantes. La première était celle d'arriver à formuler une vision commune de ce que ces « Laïcs cisterciens » voulaient vivre et qu'ils considéraient comme les éléments essentiels de leur vocation en tant que « laïcs » **et** « cisterciens ». Les participants de la rencontre de Huerta élaborèrent donc un important document intitulé « Identité cistercienne laïque », dans lequel ils donnaient une expression à leur identité cistercienne, décrivant les valeurs qu'ils désiraient vivre et qu'ils s'engageaient à vivre.

La deuxième tâche pour les participants était de se donner une certaine structure permanente. Dans un deuxième document intitulé « Liens de charité », ils se constituèrent provisoirement en une **Association Internationale des Communautés de Laïcs Cisterciens** (AICLC). Le but n'était évidemment pas de créer une sorte de tiers-ordre cistercien, ni même de constituer une « association internationale de fidèles », qui pourrait ensuite demander à être reconnue par

le Saint-Siège. Le but était simplement d'avoir une sorte d'existence permanente comme personne morale, les membres de chaque rencontre internationale ne pouvant engager qu'eux-mêmes. La constitution de cette association permettait aussi à l'ensemble des Laïcs cisterciens, en tant que personne morale, de dialoguer avec les diverses instances des Ordres cisterciens.

C'est après avoir étudié en commissions ces deux documents, spécialement celui sur l'« Identité cistercienne laïque », que les capitulants de 2008 votèrent le texte cité au début de cette étude.

#### *E – La rencontre de Dubuque 2011*

L'habitude ayant été prise par les Laïcs cisterciens de se réunir tous les trois ans, dans les mois précédant les Chapitres généraux OCSO, la dernière réunion internationale eut lieu à Dubuque (Iowa, États-Unis), près des abbayes de Mississippi et de New Melleray, un seul et même groupe de laïcs étant rattaché à ces deux communautés.

À cette rencontre, qui traita tout spécialement de la formation au sein des groupes de laïcs, les représentants des groupes donnèrent un caractère définitif à l'Association internationale (AICLC) constituée provisoirement à Huerta et établirent un statut sur les conditions d'appartenance à cette association. Essentiellement, ils reconnaissent comme membres de leur association les groupes de laïcs ayant été explicitement reconnus par une communauté monastique déterminée. Dans un autre document, ils établirent une liste des caractéristiques qu'on s'attend à trouver dans un groupe voulant être considéré comme groupe de Laïcs cisterciens.

#### LE CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2011

Sans fermer la porte à une évolution ultérieure, le Chapitre Général de 2011 a jugé que le vote de 2008 était suffisant et qu'il n'y avait pas lieu de légiférer davantage concernant les Laïcs cisterciens. Il n'en reste pas moins que plusieurs capitulants, comme les laïcs membres du comité de coordination de l'Association internationale (AICLC) pensent que le temps est venu pour l'Ordre de déterminer davantage ce qui est requis pour qu'un groupe soit reconnu comme vivant une « nouvelle expression du charisme cistercien ». Nous y reviendrons dans un instant.

#### RETOUR ET PROSPECTIVE

Dans les pages qui suivent, j'aimerais faire un bref retour sur ce que vivent les groupes de Laïcs cisterciens depuis un quart de siècle

et attirer l'attention sur quelques questions auxquelles l'Ordre devra répondre au cours des années à venir.

#### *A – Une question de nom*

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'expression « laïcs cisterciens » ne décrit qu'imparfaitement la réalité dont nous parlons ici. Il y a tout d'abord le mot « laïcs » qui est polysémique. Si l'on voulait prendre le mot dans le sens où il désigne ce qui n'est pas clérical, on pourrait dire que les frères non-prêtres de nos communautés ainsi que toutes les moniales sont des « laïcs cisterciens ». Par ailleurs certains groupes comprennent des prêtres ou des religieux actifs. Mais il n'y a vraiment pas de confusion, car nous savons tous de quoi nous parlons lorsque nous utilisons cette expression.

D'autres émettent des objections à l'utilisation de l'adjectif « cisterciens », disant que seuls, les moines et les moniales de l'Ordre peuvent utiliser ce nom. Mais les Chapitres généraux de 2008 ont tranché cette question, en reconnaissant dans ces groupes une expression du charisme cistercien.

#### *B - Ce que vivent les groupes de Laïcs cisterciens*

Malgré des différences considérables de fonctionnement, les valeurs cisterciennes privilégiées par tous les groupes de Laïcs cisterciens sont sensiblement les mêmes. Ce sont celles déjà mentionnées dans la lettre des Laïcs aux Chapitres généraux de 2002, à savoir, la *lectio divina*, la prière personnelle et liturgique, la simplicité de vie, le silence intérieur et la contemplation, le travail comme moyen de sanctification.

La vie cistercienne étant essentiellement cénobitique, il y a un certain consensus que, pour être considéré « laïc cistercien », il ne suffit pas d'être individuellement attaché ou rattaché à une communauté de moines ou de moniales, ou encore de vivre seul dans le monde une vie inspirée par la spiritualité ou la tradition cisterciennes. Il faut appartenir à un groupe de Laïcs cisterciens. Selon les sensibilités propres à chaque aire linguistique, plusieurs appellent spontanément ces groupes des « communautés » ; d'autres préfèrent le nom de « fraternités » ; d'autres s'en tiennent à l'appellation plus neutre de « groupes ». Il y a probablement là simplement une différence de sensibilité culturelle. Dans certains contextes culturels, en effet, on donne facilement le nom de « communauté » à tout groupe de personnes ayant entre elles une relation profonde et surtout se prenant mutuellement en charge, qu'elles vivent ou non ensemble ou au même endroit. Dans d'autres environnements culturels, on préfère

réserver le nom de communautés à des groupes de personnes vivant ensemble sous le même toit.

Certains de ces groupes se limitent à des rencontres occasionnelles de prière et de partage, en général au monastère, et avec une moniale ou un moine. D'autres placent un accent beaucoup plus fort sur l'enseignement donné soit par d'autres membres du groupe, soit par la communauté monastique. De même, certains ont un processus élaboré de discernement des « vocations », de formation et d'introduction dans le groupe. Pour d'autres, tout est beaucoup plus simple.

Une question plus importante est celle du rattachement à une communauté de moines ou de moniales. Pour la très grande majorité des groupes, ce rattachement est considéré comme essentiel. On raisonne alors par référence à la situation des moines et des moniales. Aucun moine ou moniale n'est rattaché à l'Ordre si ce n'est à travers une communauté locale. Si des laïcs veulent être reconnus comme « cisterciens », ce ne peut donc être qu'à travers leur rattachement à une communauté cistercienne. Mais pour quelques autres, ce rattachement n'est pas essentiel. La communauté laïque est elle-même considérée comme cistercienne à cause de ce qu'elle vit. Elle peut donc elle-même engendrer d'autres communautés de Laïcs cisterciens ou les fédérer. On le voit, on touche déjà là la question de l'opportunité – ou non – d'une « reconnaissance » officielle.

### *C - La question d'une reconnaissance officielle*

Les deux rencontres internationales de Huerta (2008) et de Dubuque (2011) ont considéré comme essentielle une certaine reconnaissance officielle, soit de la part d'une communauté monastique locale, soit de la part de l'un des Ordres cisterciens ou de l'Église. Examinons d'abord ce que signifie une « reconnaissance », avant de nous demander quels types de reconnaissance sont possibles.

Pour éclairer cette question, faisons de nouveau la comparaison avec la situation des moines et des moniales. Il est clair que n'importe quelle personne dans le monde peut vivre toutes les valeurs spirituelles qui constituent la vie monastique ou la vie consacrée en général. Des personnes peuvent se réunir pour vivre ensemble ces valeurs. Nulle permission n'est nécessaire pour cela. La hiérarchie ou l'autorité de l'Église n'a jamais fondé de communautés monastiques ou religieuses ; mais elle en « reconnaît » un certain nombre, en approuvant leurs constitutions. Lorsque l'autorité ecclésiastique approuve une communauté ou une congrégation, elle dit à l'ensemble du Peuple de Dieu qu'elle se porte garante de la valeur spirituelle de cette forme de vie et de son aptitude pour conduire à la rencontre de Dieu les personnes qui y entreront.

Lorsqu'un nom – comme celui de « bénédictin » ou « cistercien » ou « dominicain » – a été depuis longtemps, et même depuis des siècles, attaché à une forme de vie officiellement reconnue par l'Église, il ne convient pas que quelqu'un n'ayant aucune attache institutionnelle à cette institution officiellement reconnue s'arroge ce titre. C'est pourquoi, lorsqu'il arrive qu'un moine ou une moniale, même avec toutes les permissions, fonde à titre personnel une communauté non assumée par sa propre communauté, notre Ordre s'oppose toujours à ce qu'il donne la qualification de « cistercienne » ou de « trappiste » à sa communauté, quelle que soit par ailleurs la qualité de la vie religieuse pratiquée par ce groupe. Il ne s'agit pas de défendre un titre de propriété mais d'éviter que les candidats ou candidates éventuels soient induits en erreur sur la « garantie » officielle que tel groupe peut avoir reçue, ou n'avoir pas reçue (quelle que soit par ailleurs sa valeur objective).

On voit tout de suite comment cette réflexion doit s'appliquer aux groupes ou communautés de Laïcs cisterciens. Jusqu'ici on ne peut que se réjouir de la qualité de ce que vivent tous les groupes de Laïcs cisterciens ; mais tous les dérapages sont possibles (comme d'ailleurs dans les communautés monastiques elles-mêmes !). Il ne convient donc pas que le nom de « cistercien » soit utilisé pour désigner un groupe, sans que celui-ci ait reçu *une certaine reconnaissance* que ce qu'il vit a vraiment une qualité cistercienne.

L'attitude de l'OCSO a été jusqu'ici de laisser à chaque communauté locale avec son/sa supérieur(e) le soin de permettre qu'un groupe s'associe à sa vie. En rigueur de termes, quelle que soit la qualité de ce que vit ce groupe, celui-ci est associé à la communauté locale sans en faire partie. Il n'appartient donc pas à l'Ordre, mais lui est indirectement associé par son association à la communauté locale.

Le droit canon permet à une association de laïcs de se faire reconnaître comme association diocésaine. L'un ou l'autre groupe a demandé et obtenu une telle reconnaissance. Il ne semble pas toutefois qu'un évêque local ait l'autorité d'attribuer le titre – ou le caractère – « cistercien » à un groupe local, étant donné qu'il s'agit là du nom d'un Ordre – et même d'Ordres – de droit pontifical.

Une question cependant énormément plus importante est celle d'une reconnaissance de l'ensemble des groupes constituant ce grand mouvement spirituel qui n'a cessé de croître au cours du dernier quart de siècle. Deux voies nettement différentes s'offrent pour une telle reconnaissance : ou bien la reconnaissance est demandée au Saint-Siège, ou bien elle est demandée à l'Ordre. Dans le premier

cas, il s'agirait d'obtenir du Conseil pontifical pour les laïcs une reconnaissance officielle d'une association de tous les groupes de Laïcs cisterciens comme « association internationale de fidèles », à l'instar du « Chemin Neuf », des « Communautés de l'Emmanuel », de « Sant'Egidio », de « Communion et Libération », etc. Une telle association internationale aurait son propre gouvernement et ne dépendrait aucunement des Ordres cisterciens, même si elle vivait sans doute en grande communion avec ceux-ci. Cette option n'est certes pas à rejeter mais elle semble être très peu populaire parmi les groupes actuels.

L'autre voie est celle de la reconnaissance donnée par l'Ordre (i.e. par l'OCSO dans notre cas) dans la ligne prévue par le Can. 303 du CIC. Là aussi, il y a théoriquement deux options. La première option serait que l'Ordre reconnaisse l'existence d'une sorte de Tiers-Ordre cistercien composé de communautés laïques. Ce Tiers-Ordre aurait sans doute son propre gouvernement et relèverait directement du Chapitre général. Si je ne me trompe, cette option est encore moins populaire que la précédente. L'option qui reste est celle de la reconnaissance à travers le lien à une communauté locale de moines ou de moniales.

Cette dernière option peut comporter des degrés divers – et sans doute successifs. Jusqu'à maintenant, l'Ordre s'est d'abord contenté de dire que rien n'empêche une communauté de s'associer spirituellement un groupe de Laïcs. Dans une nouvelle étape très importante, il a déclaré qu'il reconnaissait dans ce que vivent ces groupes une expression nouvelle du charisme cistercien. Il serait dans la logique de cette décision d'établir certains critères que les communautés devraient respecter dans la reconnaissance d'un groupe, exigeant, par exemple, que cette reconnaissance fasse l'objet d'un vote du chapitre conventuel.

Chose certaine, l'Esprit Saint est en train de donner une nouvelle expression du charisme cistercien, après toutes les expressions fort diverses qu'il en a donné à travers les âges dans les divers Ordres et Congrégations appartenant à la grande Famille cistercienne. Il nous appartient de trouver une forme juridique permettant à cette nouvelle expression de notre charisme de se développer et de porter ses fruits. Donner une forme juridique au charisme est d'ailleurs une dimension du charisme cistercien. C'est ainsi que nos premiers Pères, à travers le génie d'Étienne Harding et la Charte de charité ont permis à l'Ordre se répandre avec une telle énergie.

#### *D - La gestion d'une association*

Parallèlement à la question canonique de l'opportunité d'une certaine forme de reconnaissance officielle du laïcat cistercien, il y a celle, toute pratique, de la gestion des relations entre les groupes. Très tôt les personnes appartenant à divers groupes ont senti le désir et le besoin de se rencontrer pour partager leurs expériences, apprendre les uns des autres et s'enrichir mutuellement. C'est ainsi qu'ont été organisées spontanément les premières rencontres internationales. Dès la deuxième rencontre, celle de Conyers, les personnes présentes à cette réunion ont désigné quelques personnes pour organiser la réunion suivante. Il ne s'agissait pas d'un « mandat », puisqu'il n'y avait aucune personne morale pouvant donner ce mandat. En effet, cette rencontre de Conyers était une rencontre libre de personnes individuelles appartenant à des groupes.

Il en fut de même à Clairvaux en 2005. Les personnes assemblées élurent un comité appelé « *Steering Committee* », dont le mandat était de coordonner la communication entre les groupes de Laïcs cisterciens et avec l'OCSO ainsi qu'éventuellement les autres Ordres cisterciens. Il devait aussi préparer la rencontre suivante. Les membres de ce groupe ne reçurent pas un mandat bien précis mis par écrit et voté par l'assemblée. Il est donc normal que leur mandat fut interprété de façon différente. Dans l'organisation de la réunion suivante, celle de Huerta, ils durent nécessairement prendre position sur des questions concrètes telles que : qui doit être invité et qui peut être accepté à cette rencontre ? Toutes les personnes qui le désirent, qu'elles appartiennent ou non à un groupe ? Combien de personnes par groupe ? Quels groupes peuvent être reconnus comme groupes de « Laïcs cisterciens » – uniquement ceux qui se rattachent à une communauté monastique, ou tout groupe qui veut se donner ce nom ? On pouvait dire, en toute rigueur de termes que le comité de coordination n'avait aucun mandat officiel pour prendre ces décisions ; mais par ailleurs il y avait des décisions à prendre et personne d'autre n'était mieux indiqué que ses membres pour les prendre. Non seulement ce groupe n'avait aucun document ou aucune autorité à qui se référer pour trouver réponse à ses questions, mais il n'avait personne à qui rendre compte de sa gestion.

Tout ceci montre que, si les groupes de Laïcs cisterciens voulaient continuer d'*organiser* des communications entre eux et surtout des rencontres internationales, ils devaient se donner une sorte d'existence collective comme *personne morale*. C'est ce qu'ils ont fait. Ainsi, ils ont créé – provisoirement à Huerta, définitivement à Dubuque – une « Association internationale des Communautés de Laïcs

cisterciens ». Il est important de préciser qu'il ne *s'agit aucunement d'une réalité canonique*, mais simplement d'un groupe qui se donne une structure de fonctionnement afin d'arriver à une certaine efficacité. C'est ainsi qu'on a des associations de pères maîtres et mères maîtresses ou des associations de cellériers et cellérières, regroupant souvent des personnes appartenant à divers Ordres, et qui existent simplement dans le but de s'entraider de façon efficace.

Une telle association devait alors se donner des statuts au moins élémentaires déterminant qui peut en faire partie, et s'élisant une équipe de gestion ou de coordination pour un temps déterminé et avec un mandat précis. Prendre ces dispositions, c'était agir dans la fidélité à l'esprit du Cîteaux primitif qui, tout en soulignant l'autonomie des communautés, s'est donné des structures élaborées au service de l'exercice de la charité. C'est sans doute une incompréhension de la nature de cette Association internationale (AICLC) qui a conduit certains groupes à choisir de ne pas en faire partie, tout en désirant, au moins en certains cas, venir à ses réunions et participer aux votes influençant l'avenir du mouvement.

#### *E - Le rôle de la communauté monastique*

Tout ce qui s'est dit aux Chapitres généraux, dans les discussions en commissions mixtes aussi bien qu'en assemblée plénière semblait aller dans la direction suivante : c'est à la communauté monastique locale de reconnaître ou de ne pas reconnaître le caractère « cistercien » de ce que vit un groupe rattaché à elle.

L'Ordre est une communauté de communautés, au sein de laquelle les orientations importantes se prennent collégialement au sein du Chapitre général. Durant quelques décennies, l'Ordre a laissé le mouvement dit des « Laïcs cisterciens » évoluer librement, comptant sur l'attitude responsable de chaque communauté. À partir du moment où l'Ordre, d'une façon officielle et collégiale, reconnaît le caractère cistercien de tels groupes, il est normal que l'Ordre établisse certains critères pour cette « reconnaissance » qu'il choisit d'assumer. C'est pourquoi plusieurs pensent que l'Ordre devrait au moins établir quelques critères pour que cette reconnaissance faite par la communauté locale puisse être assumée par l'ensemble de l'Ordre.

Au minimum, l'intervention explicite du supérieur au nom de la communauté est jugée nécessaire. Dans cette perspective il ne suffit pas qu'un groupe se forme auprès d'un moine ou d'une moniale, même si c'est avec une sorte de consentement implicite du supérieur. Il doit y avoir le minimum d'intervention requis pour qu'on puisse parler d'une reconnaissance faite par la communauté.



Certains pensent qu'un souci de justice, aussi bien à l'égard de l'ensemble de la communauté monastique qu'à l'égard de la communauté laïque, suggère qu'une telle reconnaissance officielle soit faite non par le supérieur seul mais par un vote du Chapitre conventuel. D'une part, cela assurerait que la décision ne soit pas prise sans un mûr examen et, d'autre part, cette décision communautaire ne pourrait pas être annulée facilement.

*F - Les groupes non reconnus et les personnes isolées*

Il est clair que la « reconnaissance » donnée par l'Ordre dans son vote 71 des Chapitres généraux de 2008 ne s'applique pas à des groupes de partage, de prière, etc., qui ne sont pas reliés à une communauté monastique précise et ne sont pas explicitement reconnus par elle, même s'ils se veulent eux-mêmes d'inspiration « cistercienne ». Cette non-reconnaissance n'implique aucun jugement de valeur sur ce que vivent ces groupes.

De même pour les personnes isolées qui vivent – ou pensent vivre – la spiritualité cistercienne, même dans une union étroite avec des moines ou des moniales ou avec une communauté. Ce qu'ils vivent relève plutôt de l'oblature. L'oblature est une appartenance essentiellement individuelle, même si plusieurs oblats d'un monastère peuvent se réunir pour des exercices communs. La réalité reconnue par les Chapitres généraux de 2008 est une réalité essentiellement *communautaire*.

## CONCLUSION

Les communautés de Laïcs cisterciens sont nées spontanément dans toutes les parties de l'Ordre. Elles furent presque toujours l'initiative de laïcs. L'Ordre a adopté à leur égard une attitude de respect et d'accueil, mais aussi de grande prudence. Sans céder à la tentation de vouloir contrôler indûment ce mouvement de l'Esprit, l'Ordre ne devrait pas trop tarder à donner à ce mouvement spirituel les structures juridiques élémentaires assurant sa permanence.

En recevant les messages qui lui furent envoyés par les laïcs réunis en rencontres internationales et en répondant à leurs messages, l'Ordre a déjà donné à ce mouvement une reconnaissance qu'elle a officialisée dans son vote 71 de 2008. En accueillant les membres du comité de coordination élu par l'Association Internationale des Communautés de Laïcs Cisterciens et en élisant un membre de l'Ordre pour représenter celui-ci auprès de ce comité, l'Ordre a déjà reconnu implicitement *de facto* l'existence et la légitimité de cette association.

À Vatican II, lors d'un échange sur les charismes dans l'Église, un cardinal connu pour sa défense de la Tradition aurait dit que « l'activité extérieure de l'Esprit Saint dans l'Église est soumise au discernement de la hiérarchie ». Espérons que notre Ordre n'exagérera pas dans l'exercice de son discernement concernant cette nouvelle expression du charisme cistercien.

*Dom Armand VELLEUX est abbé de l'abbaye Notre-Dame de Scourmont (ocso, Belgique).*